

248ème séance plénière

FSC Journal No 254, point 2 de l'ordre du jour

DECISION No 3/99**ORDRE DU JOUR, MODALITES ET PROGRAMME DE TRAVAIL
DE LA CONFERENCE DE SUIVI SUR LE CODE DE CONDUITE
RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES DE LA SECURITE**

(Vienne, 29 et 30 juin 1999)

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE DE SUIVI

La Conférence examinera et évaluera l'application du Code de conduite et formulera, le cas échéant, des recommandations visant à l'améliorer.

La Conférence examinera et évaluera les réponses au questionnaire.

La Conférence examinera les moyens de renforcer la contribution du Code de conduite à la sécurité de l'Europe dans son ensemble.

I. PROJET D'ORDRE DU JOUR**1. Séance plénière d'ouverture :**

Exposé du Président de la Conférence

Exposé d'un Représentant du Président en exercice

Contribution présentée par le Centre de prévention des conflits (CPC)

Déclarations générales

2. Sections I à VI : Principes généraux, engagements et obligations

- concepts déterminant les relations en matière de sécurité ;
- comment prévenir et combattre le terrorisme ;
- réaffirmation de principes existants et de l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat, quel qu'il soit ;
- droits et engagements dans le domaine de la sécurité ;

- maîtrise des armements, désarmement, mesures de confiance et de sécurité ;
 - alerte rapide, prévention des conflits, notamment coopération en ce qui concerne la mise en oeuvre des engagements dans le domaine de la dimension économique et de la dimension humaine, et gestion des crises.
3. Section VII : Contrôle politique démocratique
- contrôle politique démocratique des forces militaires et paramilitaires, et des forces de sécurité ;
 - intégration des forces armées dans la société civile ;
 - droits et obligations du personnel des forces armées ;
 - diffusion des principes du Code de conduite.
4. Section VIII : Normes applicables à l'utilisation des forces armées en temps de paix et en temps de guerre
5. Sections IX and X : Mécanismes de mise en oeuvre
- Questionnaire
6. Séance plénière de clôture : Résumé du Président, notamment recommandations sur les travaux futurs et suggestions de contributions aux travaux en cours sur le Modèle de sécurité.

II. MODALITES

1. La Conférence se tiendra à Vienne les 29 et 30 juin 1999.
2. L'horaire de travail de la Conférence sera le suivant : 10 heures - 13 heures et 15 heures - 18 heures.
3. La Conférence sera organisée en séances plénières d'ouverture et de clôture, de même qu'en séances de travail consécutives sur les points de l'ordre du jour 2, 3, 4 et 5.
4. La présidence sera assurée par la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Le Président pourra inviter, selon les besoins, les membres de la Troïka du FCS et les membres du CPC à lui apporter leur concours.
5. Chaque séance de travail sera dirigée par un modérateur qui représentera le Président. Ce modérateur fera en sorte que le temps disponible pour examiner les différents points de l'ordre du jour soit utilisé de manière optimale.
6. Le Président sera respectivement secondé par deux rapporteurs pour les points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour. Les Etats participants qui souhaitent désigner des personnes prêtes à assumer la fonction de rapporteur devront présenter au Président, le 11 juin 1999 au plus tard, les noms des candidats, en indiquant les séances auxquelles ils donneraient la préférence.

7. Avant le début de la Conférence, le Président distribuera une liste des questions à examiner en vue d'orienter les délibérations et de couvrir intégralement tous les points de l'ordre du jour.
8. Il n'y aura pas de déclaration officielle au cours des séances de travail.
9. Durant la séance plénière de clôture, chaque rapporteur présentera, après consultation appropriée avec le Président, un rapport sur les questions abordées au cours des séances de travail respectives.
10. Sur la base de ces rapports, le Président présentera son résumé à la Conférence. Le résumé du Président sur les travaux de la conférence sera porté à l'attention du FCS.
11. Les Etats participants de l'OSCE sont encouragés à inviter des experts de leur capitale à faire partie de leur délégation.
12. Cette Conférence de suivi remplacera la séance spéciale du groupe de travail A prévue pour 1999 conformément à la Décision No 4/98 du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FSC.DEC/4/98).
13. Les partenaires méditerranéens pour la coopération et le Japon de même que la République de Corée sont invités à assister à la Conférence en tant qu'observateurs. Ils ne participeront pas à la préparation ou à l'adoption de recommandations ni à l'examen de l'application du Code par les Etats participants. Ils pourront contribuer aux travaux de la Conférence dans la mesure où leurs préoccupations peuvent avoir trait à l'application du Code.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Horaire : 10 heures - 13 heures
15 heures - 18 heures

	mardi 29 juin 1999	mercredi 30 juin 1999
Matin	PL (point 1)	WS (points 4 et 5)
Après-midi	WS (points 2 et 3)	WS (point 6)

WS = Séance de travail
PL = Séance plénière